

News Release Communiqué



Ministry of Labour

Ministère du Travail

06-81

Pour diffusion immédiate
Le 28 juillet, 2006

L'ONTARIO PROTÉGERA MIEUX LES TRAVAILLEURS CONTRE LES SUBSTANCES DANGEREUSES

Le resserrement des limites d'exposition aiderait les travailleurs

TORONTO — Le gouvernement de l'Ontario renforce la protection des travailleurs, en proposant des limites d'exposition en milieu de travail nouvelles ou actualisées pour 27 substances dangereuses, a aujourd'hui déclaré le ministre du Travail, M. Steve Peters.

« Protéger la santé et la sécurité des travailleurs de l'Ontario est une priorité de notre gouvernement, a déclaré M. Peters. L'exposition à des substances dangereuses peut causer une maladie professionnelle, qui se répercute sur les particuliers, les familles et les entreprises. Voilà pourquoi nous mettons à jour des limites d'exposition de l'Ontario d'après les renseignements les plus actuels dont nous disposons. »

Les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT) restreignent l'exposition des travailleurs aux substances dangereuses en milieu de travail. À l'heure actuelle, l'Ontario dispose de LEMT pour plus de 700 substances. Depuis qu'en 2004 le gouvernement a lancé un processus d'examen annuel, on a révisé, actualisé et ajouté 104 LEMT.

Le ministère du Travail entreprend une consultation de 60 jours pour permettre aux intervenants de commenter les propositions de limites et de listes nouvelles et révisées pour ces 27 substances dangereuses. Cette consultation inclut la proposition de deux substances pour lesquelles il n'existe pas de limite actuelle en Ontario : le coumaphos et l'acide monochloracétique. Les limites ou les listes révisées sont proposées pour 25 autres substances, dont la silice et l'oxyde de fer.

Il ne s'agit que d'un des plans d'intervention que le gouvernement a prises pour appuyer les travailleurs dans leur lieu de travail. Les autres mesures comprennent :

- Le plan d'intervention auprès des lieux de travail à risque élevé, ciblant les efforts d'application de la loi aux lieux de travail de l'Ontario ayant les plus forts taux d'accidents et les coûts les plus élevés en fait de demandes de remboursement à la [Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail](#)
- La Campagne Travailler sans douleur, visant les blessures musculo-squelettiques, qui représentent une importante partie des blessures en milieu de travail
- Le recrutement de 200 nouveaux inspecteurs de la santé et de la sécurité, dont 131 travaillent déjà dans tout l'Ontario. Au début de l'an prochain, ces 200 inspecteurs effectueront tous des inspections auprès des lieux de travail à risque élevé.

Pour participer à la consultation, veuillez soumettre les commentaires au ministère, à l'adresse indiquée dans la proposition. Des exemplaires de la proposition figurent sur le site Web du ministère du Travail ou sont disponibles au 416 326-9299. La date limite des soumissions est le 30 septembre 2006.

« Le gouvernement de l'Ontario veut consulter tous les intervenants touchés, y compris le monde des affaires et du travail, avant d'introduire de nouvelles limites d'exposition, a déclaré M. Peters. Le gouvernement se range du côté des familles qui travaillent, en les protégeant contre les substances éventuellement dangereuses qui peuvent causer une maladie ou une invalidité. »

-30-

Renseignements :

Susan McConnell
Bureau du ministre
416 326-7710

Lionel Tona
Ministère du Travail
416 326-1407

Available in English

www.labour.gov.on.ca